

Méthodologie

Production des IAA

en 2007

Enquêtes de branches

Ce fascicule rassemble la plupart des données statistiques disponibles sur la production des industries agricoles et alimentaires tant au niveau national que régional lorsque le secret statistique peut être respecté. Sont publiées les données des années 2003 à 2007.

Les résultats sont issus des dépouillements d'enquêtes de production, dites enquêtes de branches, réalisées auprès des entreprises ou des établissements des industries agricoles et alimentaires.

Ils intègrent aussi les statistiques de production industrielle élaborées dans le cadre du règlement européen Prodcom (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE) : celui-ci permet de disposer de données annuelles sur les quantités et les valeurs de la production commercialisée de l'ensemble des produits des branches relevant des industries agricoles et alimentaires. Le règlement permet ainsi de recueillir des données harmonisées dans tous

les domaines industriels pour l'ensemble des pays de l'Union européenne.

Ces enquêtes sont effectuées sous la responsabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche, soit directement par le service de la statistique et de la prospective (SSP), soit par les organismes professionnels agréés pour l'exécution des enquêtes industrielles obligatoires approuvées par le conseil national de l'information statistique (CNIS), soit encore par des organismes non agréés. Les organismes agréés exécutent ces enquêtes coordonnées par l'administration sur la base de questionnaires qui reçoivent un visa de l'Insee et

Méthodologie

du ministère de l'agriculture et de la pêche et dans le cadre de la Charte de qualité des enquêtes de branches. Les données peuvent également provenir de sources administratives (direction générale des douanes, office national interprofessionnel des grandes cultures...)

ou de bureaux interprofessionnels (bureau national interprofessionnel du cognac par exemple).

Les données sont collectées selon les enquêtes au niveau de l'entreprise ou de l'établissement. Les résultats obtenus par branche sont

détaillés par produit mais la périodicité et le degré d'exhaustivité dans les divers domaines d'activité sont variables.

Enquête Prodcom

Le règlement Prodcom (règlement n° 3924 du 19 décembre 1991) met en place une statistique européenne de production industrielle et porte sur une liste de produits auxquels correspondent des variables à renseigner. Ces variables - quantité physique et valeur - concernent les ventes sur le marché intérieur et à l'exportation des produits fabriqués par l'entreprise sur le territoire national métropolitain et les DOM (TOM exclus) au cours de l'année civile, quelle que soit l'année de fabrication. Les produits achetés et revendus en l'état (activités de négoce) sont à exclure ainsi que les activités de simple conditionnement ou reconditionnement.

La valeur est calculée sur la base du prix de vente départ usine et comprend le coût du conditionnement (même facturé séparément).

Sont à déduire de la valeur des produits correspondants les rabais, remises et ristournes accordés s'ils viennent en déduction du chiffre d'affaires fiscal.

Ne sont pas compris :

- la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les éventuelles taxes spécifiques de consommation (droits sur les alcools, spiritueux et tabac),
- les frais de transport facturés séparément,
- les éventuelles restitutions à l'exportation.

Secret statistique

La diffusion des données agrégées est soumise à des règles de confidentialité : chaque donnée cumulée doit correspondre à au moins trois unités statistiques et aucune de ces unités ne doit représenter plus de 85 % du total.

Un résultat peut correspondre à l'agrégation des données provenant de plusieurs enquêtes. Si l'une de ces sources est en secret, et dans le cas où les résultats des autres sources représentent plus de 90 % du champ à couvrir pour le produit, les données publiées ne concernent que les sources non couvertes par le secret. Il s'agit dans ce cas de données en diffusion partielle, repérées par la lettre p dans les tableaux (cf. annexe).